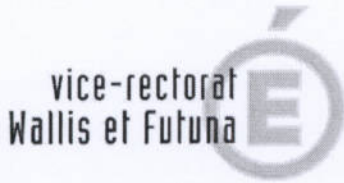


Mata-Utu, le 25 mars 2014



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

## SESSION 2014

### **AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RESERVE POUR LE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT POUR LES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RELEVANT DES MINISTRES CHARGES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Décret 2012-631 du 3 mai 2012 – Décret 2013-668 du 23 juillet 2013 – Arrêté du 20 août 2013 – Arrêté du 18 mars 2014 publié au JO le 21 mars 2014

**Sont admis à prendre part aux épreuves de l'examen professionnalisé réservé les agents non titulaires remplissant les conditions fixées à l'article 2 du décret du 23 juillet 2013.**

**INSCRIPTIONS : du mardi 25 mars au jeudi 24 avril 2014 avant 16 heures  
(avec retour du dossier complet)**

Les candidats qui auront demandé un dossier d'inscription seront destinataires d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle devra être retourné par voie postale en recommandé simple en trois exemplaires au plus tard le **mardi 13 mai 2014** (le cachet de la poste faisant foi)

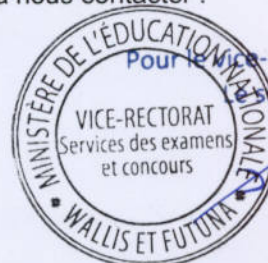
à l'adresse suivante : VICE RECTORAT DE WALLIS ET FUTUA  
Service des examens et concours  
BP 244 98600 UVEA

**Date prévue pour les entretiens : le mardi 3 juin 2014**

#### **AFFECTATION :**

Pour Wallis et Futuna selon les besoins de l'administration.  
Le nombre de poste est fixé à 1

Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter :  
Tél 72 15 47 ou mél [ve-e-c@ac-wf.wf](mailto:ve-e-c@ac-wf.wf)



Pour le Vice-recteur et par délégation  
Secrétaire général

David PEIL